

une « succession d'irrégularités » **dans la campagne municipale de Mr. Passi**

Suite aux irrégularités constatées dans la campagne électorale de Mr Passi aux municipales, Mr Pelosato a déposé une requête auprès du Tribunal Administratif.

Cette requête est fondée puisque le **Tribunal Administratif** a relevé les deux séries d'irrégularités suivantes dans sa campagne électorale :

« (...) les pages 8, 16, 17, 30 et 31 du n° 90 du journal municipal, paru en mars 2008, (...) constituent ainsi, par leur contenu, des documents de propagande électorale en faveur de la liste conduite par M. Passi, en violation des dispositions précitées de l'article L. 52-1 du code électoral ; »

« (...) la liste « Ensemble pour Givors », conduite par M. Passi, a utilisé, (...) divers clichés photographiques appartenant à la ville de Givors, (...) (ce qui) a constitué, au sens des dispositions précitées de l'article L. 52-8 du code électoral, un "avantage" illégal pour la liste conduite par le maire sortant ; »

L'édito du Président

J'ai été frappé il y a quelques temps par les déclarations de certains ténors socialistes. Claude ALLEGRE qui déclare : « le parti socialiste n'a pas besoin de magouilleurs, mais de travailleurs. » ou Michel Charasse : « les socialistes ne disent plus la vérité aux Français... » Mais quand la disaient-ils? Lorsque avec les 35 heures ils voulaient faire croire aux français que c'est en travaillant moins que l'on allait tout arranger. Heureusement, les Français finissent toujours par comprendre quand on les prend pour des gogos. Avec ses chefs qui se déchirent, en panne d'idées ou de propositions constructives et réalistes, le parti socialiste pourrait bien connaître un jour le même déclin que le parti communiste.

Jean LADENT

Directeur de publication

Jean LADENT

N° ISSN 1772-7561

Imprimé par nos soins

pour ne pas annuler l'élection. Mais peut-être que sans ces irrégularités constatées, il y aurait eu un 2ème tour...

En ce qui concerne la demande du rejet du compte de campagne, bien que le tribunal reconnaisse que Mr. Passi a bénéficié « d'avantages illégaux », il rejette la demande prétextant que ces avantages illégaux ajoutés aux sommes dépensées par Mr. Passi ne font pas dépasser son compte de campagne du maximum autorisé.

En bref donc, si le tribunal administratif constate des irrégularités et des avantages illégaux dont a bénéficié Mr. Passi pour sa campagne électorale (avantages illégaux que Mr. Passi s'est attribués lui-même), il ne les sanctionne pas pour autant. Etonnant non ?

Le tribunal rejette tout de même l'odieuse demande de 3000 euros de dommages et intérêts contre Mr Pelosato faite par Mr. Passi.



La rédaction du Défi Givordin a interrogé Mr Pelosato

« Je suis satisfait d'avoir déposé cette requête, nous dit-il, car le jugement rendu par le tribunal administratif me donne raison en confirmant que Mr. Passi a bien commis des irrégularités dans sa campagne électorale par l'utilisation des moyens de la commune à son propre profit de candidat.

Les électrices et électeurs de Givors constatent ainsi qu'un élu communiste utilise leurs impôts locaux au profit de sa propagande personnelle afin de se faire réélire. Il est à noter que la décision du tribunal ne permet pas à la commune de recouvrer ces dépenses indues.

Par conséquent, j'ai déposé une requête en appel au Conseil d'Etat. »

SOMMAIRE

- Une succession d'irrégularités
- Le petit commerce de proximité
- La privatisation de la poste
- Les brèves
- Les garanties d'emprunt
- La nouvelle nuisance ferroviaire
- Les impôts locaux
- Le service minimum

Le petit commerce de proximité.

Dans le « Vivre à Givors » n° 94 de cet été, sous le portrait du maire figurait un article raillant la majorité présidentielle qui s'apprêtait, selon lui, à voter une loi favorisant l'implantation en France de moyennes surfaces.

Selon le rédacteur, ce texte allait à l'encontre des intérêts du commerce de proximité tout en précisant que de nombreux commerçants s'inquiétaient de ces mesures qui allaient rendre plus difficile la redynamisation du commerce du centre ville.

La municipalité communiste givordine aux affaires depuis plus de 50 ans, a oublié qu'elle est à l'origine de la multiplication des grandes surfaces construites

sur notre territoire communal comme par exemple : « Europa Discount, Intermarché, Leader Price, Lidl, Carrefour, et la foultitude de magasins implantés dans cette zone commerciale ».

Ce sont ceux-là mêmes qui crient au loup, qui ont conduit au dépôt de bilan les petits commerçants de notre centre ville et réduit à la misère les quelques survivants. Il suffit de faire le tour des rues principales pour constater le nombre de rideaux d'anciens magasins définitivement tirés.

En conclusion et contrairement à ce que dit le maire, il ne fait aucun doute que ce n'est pas le pouvoir actuel qui est à l'origine de la désertification à Givors, mais bien la conduite des affaires par les communistes et leurs amis socialistes

La "Privatisation" de La Poste.



En 1997, c'est France Télécom, en 1998 c'est le CIC, la CNP, le GAN et Thomson,

En 1999 c'est Air France et Eramet, qui sont privatisés, ainsi que le sulfureux Crédit Lyonnais pour lequel chacun d'entre nous a copieusement participé à son renflouement. En 2000, c'est EADS

En 2002, c'est le tour des ASF. Toutes ces privatisations n'ont pas été faites par les "Vilains", Juppé, Balladur, Chirac, d'hier, ni par les affreux Fillon, Borloo, Sarkozy d'aujourd'hui, mais par les gouvernements

Comme il en est coutumier, Mr. Passi a transformé le dernier conseil municipal en cirque politicien... Il a proposé au vote des élus une "motion" contre la soi-disant "privatisation" de La Poste.

Or, comme l'a rappelé Jean Marc Bouffard de l'opposition municipale :

Comment une municipalité de gauche peut-elle se prononcer contre cette "privatisation" alors « qu'entre 1997 et 2002, l'Etat à ouvert le capital de nombre d'entreprises publiques.

de Lionel Jospin soutenus par une coalition parlementaire à l'époque appelée gauche plurielle dans laquelle on trouvait : le Parti socialiste, le Parti communiste, les Verts, le Mouvement des Citoyens et le Parti radical de gauche. »

Comme à son habitude, le maire en jouant sur le registre de la polémique et de la passion, utilise sa fonction comme une tribune, et immanquablement lève tout ou partie du libre arbitre d'une partie de l'auditoire et des lecteurs du journal communal.. ».

Pont de l'A47 dégradé !

Le problème n'est toujours pas réglé. Le pont Givors Ouest sur l'A47 se dégrade et le danger s'aggrave. Tous les services concernés se renvoient la balle : gestionnaire, Conseil Général, Grand Lyon et Municipalité de Givors. Il serait bon que tous ces gens fassent preuve de plus de responsabilité car l'usure de l'ouvrage est aujourd'hui un réel danger.

Brèves

Musée des confluences : gouffre financier

Le Grand Lyon met en œuvre son projet pharaonique de l'urbanisation de la confluence Rhône-Saône. Dans le cadre de ce projet est prévu un musée des confluences réalisé par le Département et cofinancé par le Grand Lyon (dont fait partie Givors.) Le budget initial était de 62 millions d'euros (!) en 2000. il est en 2008 de.... 195,3 millions d'euros !!!! Que sera le coût final ?

Que dit un des vices présidents du Grand Lyon responsable des grands projets qui est... Mr. Passi ?

Sœur Emmanuelle à Givors

Sœur Emmanuelle avait été invitée à Givors en 1992 par les élus de l'opposition de droite (et absolument pas par la mairie). Mr Jacquart, alors élu d'opposition, avait demandé au maire communiste de Givors de la recevoir. Le maire de Givors (Camille Vallin) n'a pas daigné le faire, il a envoyé son premier adjoint Martial Passi pour le faire, accompagné par Alain Pelosato. Aucune réception digne de l'invitée n'avait été organisée... Au contraire, dans son "discours", Martial Passi a cru dénigrer l'action de charité de sœur Emmanuelle en l'opposant à la "révolte". La grande dame ne s'est pas laissé démonter et lui a répondu : « Mr le premier adjoint, la révolte en paroles c'est bien, mais en actes c'est mieux ! »... Il est ainsi particulièrement pitoyable que Mr. Passi utilise aujourd'hui cette visite pour sa propagande personnelle.

Les rats

Dans un article de la presse locale de fin septembre, il était question de problèmes de poubelles et d'ordures qui s'entassaient dans les recoins de certains murs, de nettoyage et de mésententes entre les employés municipaux et ceux du Grand Lyon, ainsi que de la prolifération de rats constatée il y a plusieurs mois. La question nous a été posée. Qu'en est-il aujourd'hui? Surtout que dans ce même article on pouvait lire : « la mairie restant muette sur le sujet, il est difficile de définir les solutions envisagées ».

Il est à espérer que la montée des eaux de ces derniers jours ait fait fuir ces sales bestioles.

Visite du maire en Biélorussie

Notre commune est jumelée avec plusieurs villes de différents pays. Si à priori il n'y a rien à dire sur le jumelage de Givors avec Döbeln, Gavinané, Orvieto, Villa Nova de Formicaio, Aïn Benian, on peut être plus sceptique sur l'opportunité de nous être liés avec Novopolosk en Biélorussie. Le maire de Givors, accompagné de quelques givordins, a rendu visite à ce pays qui est le tout dernier d'Europe à être gouverné par un dictateur. En effet, le Président Loukachenko, tyran notoire, ancien directeur de Kolkhoze, ancien major du KGB, nostalgique de Staline et admirateur d'Hitler, tient volontiers des propos antisémites, soutient le programme nucléaire Iranien et se conduit comme un despote avec son peuple. Le maire de Givors, élu du parti communiste, aurait-il rendu visite à l'un des derniers bolcheviques, membre de sa famille politique pour avaliser le régime peu démocratique du dictateur de Minsk?

Garantie d'emprunt pour Givors Développement

Le maire de Givors demande au conseil municipal de cautionner un prêt important réalisé par Givors Développement, présidé par M. Passi, société d'économie mixte de la ville de Givors, pour la construction privée du tri postal. Cette garantie s'élève à 750000 euros.

Or il s'avère que la MILLOS, organisme public de surveillance de la gestion des sociétés d'économie mixte a relevé des problèmes graves de gestion de cette société d'économie mixte dans la construction de logements quand elle s'appelait encore CODEGI.

Comment Mr. Passi maire peut-il demander à la commune de garantir des emprunts réalisés par une société d'économie mixte qu'il préside et qui est montrée du doigt comme mauvaise gestionnaire par la MILLOS ?

D'autre part, aucune information n'a été donnée aux élus concernant les modalités de cette garantie d'emprunt. Entre autres, il est question d'un taux variable qui n'est plus pratiqué de nos jours et personne de la municipalité n'a été capable de répondre sur ce point aux élus de l'opposition du groupe "Défi givordin" qui ont voté contre.

Le nouveau barreau ferroviaire revient avec encore plus de nuisances !

En 2002, Mr Passi avait fait croire aux élus du conseil municipal (enfin, ceux qui avaient bien voulu le croire) que le projet de Réseaux Ferrés de France de construire un barreau ferroviaire à partir de la place Pasteur avait des contre parties. Ce mensonge avait entraîné vote de protestation et même démission au Conseil municipal.

Juste avant les dernières élections municipales, M. Passi avait déclaré au conseil municipal que ce projet était abandonné. Ce qui est faux car voici de nouveau ce projet, encore plus important que le précédent ! Et les contreparties n'existent toujours pas car ce qui est annoncé comme telles par M. Passi n'est que la simple application de la loi ! Nous reviendrons sur ce projet qui va sans aucun doute aggraver considérablement l'environnement à l'intérieur même de la ville de Givors.

Les impôts locaux

Ils ont (encore) augmenté. L'impôt local se calcule en multipliant la base par le taux. La base est actualisée par l'Etat. Le taux est voté par la commune. Si l'Etat augmente la base, il est possible pour la Commune de voter un taux suffisamment bas pour que l'impôt ne soit pas augmenté.

Ce n'est certainement pas la baisse de ce taux de 0,2% (20,18 % - 19,98 %) qui aura une grande incidence sur les impôts givordins.

Le service minimum à l'école

Enfin l'Ecole Publique retrouve un de ses rôles premiers : l'accueil en toute circonstance. Les grévistes devront se faire connaître 48 heures avant ce qui sera fort utile pour organiser ce dispositif. Pour la garde de leurs enfants, les mères ne seront plus obligées de trouver des solutions de dernier recours, ce qui perturbait leur organisation quotidienne. Pour les femmes seules, cette loi est une bénédiction. Le droit de grève est conservé; cette loi ne gêne que ceux qui sont chargés de l'appliquer.

Retrouvez le Défi Givordin en ligne <http://defigivordin.site.voila.fr>

Et son adresse mail : defigivordin@yahoo.fr

Association : LE DEFI GIVORDIN 9 rue Victor Hugo 69700 GIVORS <http://defigivordin.site.voila.fr>

BULLETTIN D'ADHESION

NOM

Prénom Signature

Adresse

Téléphone Date

E.mail

j'adresse ma cotisation 2008 de 15 euros je fais un don exceptionnel de :

Adhésion, don exceptionnel ou soutien financier sont à envoyer à l'adresse indiquée ci-dessus.